

Rapport administratif et financier 2024



Message du Conseil administratif	5
Membres du Conseil municipal	6
Membres du Conseil administratif	7
Résumé de l'année: 2024 en 8 coups d'œil	8
Conseil municipal 2024: résumés des séances	10

LES POINTS FORTS DE 2024

01 Conseil administratif / Administration / Finances	14
02 Durabilité / Énergie / Environnement	16
03 Aménagement / Mobilité	18
04 Travaux / Infrastructures / Constructions	20
05 Grands Projets	22
06 Social / Sport / Vie associative	24
07 Sécurité	26
08 Culture / Communication	28

ANNEXES (Extrait de rapport et résumé de l'exercice)

I. Commune de Confignon	33
II. Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	39
III. Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville	43
IV. Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy	47
V. Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex	51
VI. Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex	57
VII. Groupement Intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève	63
VIII. Fondation des Evaux: Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux	67



Une démocratie locale vivante est
celle qui sait faire place à la parole
de chacun.”

— *Dominique Bourg*

Philosophe suisse de l'environnement



Conseil administratif de Confignon (Législature 2020-2025).

*Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux, habitantes et habitants de Confignon,*

*Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984
sur l'administration des Communes, le Conseil administratif a le plaisir de vous
remettre le rapport administratif et financier de Confignon pour l'exercice 2024.
De nombreux projets ont occupé l'administration et les autorités en 2024,
dont vous trouverez le résumé dans ces pages.*

*Madame Elisabeth Gabus-Thorens a assumé la charge de Maire du 1^{er} juin 2023
au 31 mai 2024 avant de passer le flambeau à Madame Elisabeth Uldry Frossard,
Maire du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025. Par ce message, le Conseil administratif
souhaite aussi transmettre ses remerciements aux membres du Conseil municipal
et aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale pour leur
implication active et leur engagement.*

Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport administratif et financier 2024.

Elisabeth GABUS-THORENS

Conseillère administrative et Maire du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

Elisabeth ULDRY FROSSARD

Conseillère administrative et Maire du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO

Conseillère administrative

Membres du Conseil municipal



Martin Barcellini
DC



Vincent Friot
DC



Christian Marti
DC



Pierre-Alain Mottier
DC



Frédéric Reverchon *
DC



Christian Rupp
DC



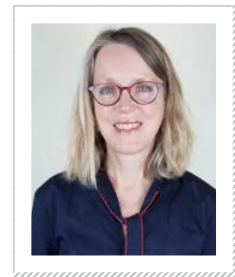
Yvette Tornare
DC



Irina Di Stefano
LC



Paul Eugster
LC



Floriane Schmidt *
LC



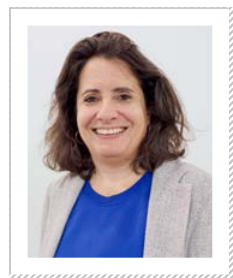
Xavier Francey
PLR



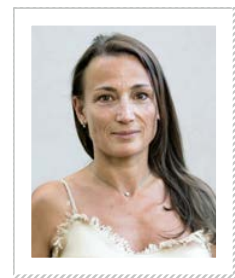
Nicole Roehrich *
PLR



Isabelle Stoffel
PLR



Fabienne Hutin
VDG



Aline Joliat *
VDG



Jean-Claude Kormann
VDG



Félicien Mazzola
VDG



Julie Peradotto
VDG



Vincent Tournier
VDG

*** Composition du bureau
du Conseil municipal**
du 1^{er} janvier au 31 mai 2024
Président: Frédéric Reverchon
Vice-présidente: Nicole Roehrich
Secrétaire: Floriane Schmidt
4^{ème} membre: Aline Joliat
du 1^{er} juin au 31 décembre 2024
Présidente: Nicole Roehrich
Vice-présidente: Floriane Schmidt
Secrétaire: Aline Joliat
4^{ème} membre: Frédéric Reverchon

DC: Demain Confignon

LC: Le Centre

PLR: Les Libéraux-Radicaux de Confignon

VDG: Voix de Gauche

Membres du Conseil administratif



Elisabeth GABUS-THORENS – VDG
Conseillère administrative
Maire du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

Responsable des dicastères suivants:

Politique intergénérationnelle, logement social, petite enfance, école, santé, associations communales, intégration et naturalisation, sport (événements sportifs), culture, communication, développement économique.

Suppléante: Nathalie von Gunten-Dal Busco.



Elisabeth ULDRY FROSSARD – DC
Conseillère administrative
Maire du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

Responsable des dicastères suivants:

Aménagement, mobilité et transports, finances et administration, état civil, sécurité.

Suppléante: Elisabeth Gabus-Thorens.



Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO – LC
Conseillère administrative,

Responsable des dicastères suivants:

Durabilité, énergie, environnement, nature et paysage, constructions, travaux, bâtiments, dont infrastructures et équipements sportifs, cimetière, voirie.

Suppléante: Elisabeth Uldry Frossard.

Résumé de l'année: 2024 en 8 coups d'œil



Des ressources solides pour accompagner les évolutions

La situation financière reste stable à Confignon. En 2024, les comptes affichent un résultat positif malgré la baisse des recettes fiscales. Les charges sont maîtrisées, la dette communale poursuit sa baisse et la dette nette par habitant est désormais négative.

→ 01 | Conseil administratif / Administration p.14

77^e édition du Tour de Romandie

La 77^e édition du Tour de Romandie a fait étape à Confignon, où la Commune a organisé un événement festif autour du vélo. Le public a pu participer à diverses animations, rencontrer des professionnels et découvrir le Cyclotrain des Grands-Parents pour le Climat – Genève. Et malgré la pluie, l'ambiance était au rendez-vous.



→ 02 | Durabilité / Énergie / Environnement p.16



Actions en faveur des personnes à mobilité réduite

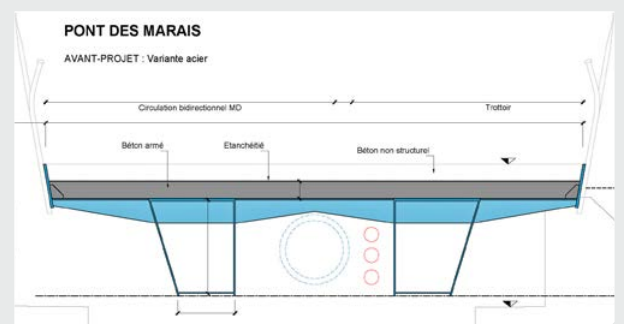
La commune de Confignon agit pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en identifiant les obstacles dans l'espace public. Elle prévoit d'aménager des lieux de repos et de supprimer des barrières. Les habitants concernés sont associés à la démarche pour partager leur expérience et affiner le diagnostic.

→ 03 | Aménagement / Mobilité p.18

Démolition et reconstruction du pont des Marais

Face à la vétusté du pont des Marais, la Commune a décidé, en concertation avec l'Office cantonal du génie civil, de le démolir et le reconstruire. Une demande de crédit d'étude a été approuvée en 2024; l'avant-projet débutera en janvier 2025. Les travaux sont prévus d'ici 2027.

→ 04 | Travaux / Infrastructures / Constructions p.20



Grands projets: Parc et quartier de Vuillonnex

Les terrains du futur parc de Vuillonnex ont été acquis par le Canton, avec une autorisation de construire prévue en 2025 et une livraison entre 2026 et 2027. En parallèle, le projet de PLQ a été relancé en 2024 après la levée des blocages. Une nouvelle équipe de mandataires sera désignée en 2025 pour poursuivre le développement du quartier.

→ 05 | Travaux / Infrastructures / Constructions p.22



À l'écoute de la population

À Confinon, les actions sociales s'ancrent dans les besoins réels de ses habitants. En 2024, un diagnostic senior, des visites à domicile, les rencontres « Croc'infos » et le programme CapEmploi ont permis de renforcer les liens sociaux et de soutenir l'insertion des jeunes.

→ 06 | Social / Sport / Vie associative p.24

Protection civile ORPC Lancy-Cressy

En 2024, l'ORPC a assuré plusieurs interventions, notamment lors d'inondations à Lancy et d'événements comme le Tour de Romandie. Au total, 386 jours ont été consacrés à la formation et aux missions planifiées. La Commune a voté son adhésion à l'ORPC de la Champagne à partir de 2025, renforçant ainsi sa coopération régionale en matière de sécurité.



→ 07 | Sécurité p.26



Une année culturelle haute en couleurs

En 2024, la culture a investi Confinon avec 14 événements mêlant théâtre, musique, danse, cinéma et expositions. Plus de 2'100 personnes ont participé à cette saison riche, accessible et audacieuse, marquée par la diversité artistique et le vivre-ensemble.

→ 08 | Culture / Communication p.28

Conseil municipal 2024: résumés des séances

Séance du 13 février

Lors de cette séance, le Conseil municipal a renvoyé en commission deux demandes de crédit d'investissement (DM964 et DM965), pour examen approfondi.

Séance du 23 avril

Au cours de cette séance, le Conseil municipal a :

- **Approuvé** un crédit d'investissement de CHF 62'000.- TTC pour des mesures de sécurisation de travaux en hauteur, comprenant la sécurisation des toitures et l'acquisition d'une nacelle (DM970);
- **Approuvé** des crédits d'engagement complémentaires de CHF 7'964.40 pour de la signalisation verticale et la réalisation d'une œuvre d'art sur la place du village (DM968);
- **Approuvé** à l'unanimité l'accès citoyen à la transition énergétique (M221);
- **Adopté** un crédit d'investissement de CHF 420'000.- TTC destiné à financer une étude en vue de la réalisation d'équipements communaux à vocation sociale et sportive dans le bâtiment de l'école secondaire II situé dans le plan localisé de quartier (PLQ) n° 2 dit « Les Cherpines », soit une participation à la réalisation d'une salle omnisports (financée de manière intercommunale avec Plan-les-Ouates) et de locaux d'accueil pour les jeunes (DM964);
- **Validé** un crédit-cadre d'investissement de CHF 250'000.- TTC pour des études relatives aux plans localisés de quartier (PLQ) du nouveau quartier des « Cherpines » (DM965);
- **Amendé** et adopté à l'unanimité la résolution « Adhérons aux objectifs du Manifeste pour la nature et le paysage de Genève » (R 166);

- **Amendé** et adopté à l'unanimité la motion « Piétonnisons les zones piétonnes » (M216);
- **Décidé** de renvoyer au Conseil administratif le traitement de la pétition « Réfectoire de la caserne des pompiers de Bernex et Confignon » (CRI 201).

Séance du 14 mai

La séance a débuté par l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025. Ont été élus :

Présidente: Nicole Roehrich

Vice-Présidente: Floriane Schmidt

Secrétaire: Aline Joliat

Membre: Frédéric Reverchon.

Le Conseil municipal a ensuite :

- **Approuvé** les comptes annuels 2023 de la commune de Confignon, ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires correspondants (DM967);
- **Validé** les comptes annuels 2023 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville (DM974);
- **Accepté** l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de la Champagne (DM969);
- **Adopté** la motion « Du label Cité de l'énergie à une commune zéro carbone » (M217).

Séance du 18 juin

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **Refusé** l'entrée en matière de la proposition de modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Confignon LC18 111 sur la transpa-



rence dans la diffusion des objets politiques, questions et interpellations du Conseil municipal (PDM966);

- **Approuvé** un crédit d'investissement de CHF 130'000.- TTC pour financer les études en vue du renouvellement du pont des Marais (ouvrage d'art OA 2901), ainsi que pour l'inspection des autres ouvrages d'art de la Commune (DM972);
- **Approuvé** l'acquisition des parts sociales de la coopérative COOFIFI pour un montant de CHF 80'000.- (DM973);
- **Approuvé** un crédit d'investissement de CHF 930'000.- TTC pour les phases d'étude en vue de la rénovation et l'entretien de plusieurs bâtiments du patrimoine communal, pour la période 2024 et 2028 (DM971).



Séance du 17 septembre

Lors de sa première séance après la rentrée, le Conseil municipal a procédé à la nomination de la présidence, de la vice-présidence et des suppléances du local de vote pour l'année 2025.

Il a ensuite :

- **Accepté** à l'unanimité, sur le siège, la proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 25'000.- pour les charges de transfert liées aux Sports et Loisirs (DM979);
- **Approuvé** à l'unanimité, sur le siège, un crédit de CHF 27'390.- destiné à l'augmentation du capital de dotation du Groupement Intercommunal «AFJ RHÔNE-SUD» (DM980);

- **Validé** à l'unanimité une délibération relative à la promesse de cession gratuite et cession gratuite ultérieure, vide de droits à bâtir, de la parcelle n° 11'171 à la commune de Confignon, dès l'entrée en force du PLQ d'ensemble « Les Cherpines » (DM976);

- **Accepté** à l'unanimité, sur le siège, la proposition du Conseil administratif concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 218'800.- pour le versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), destinée aux subventions d'investissement aux communes genevoises (DM978);

- **Approuvé** à l'unanimité les statuts de l'ORPC Champagne (DM982).

Séance du 5 novembre

Pendant de cette session, le Conseil municipal a :

- **Approuvé** un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'435'182.41 pour des amortissements complémentaires (DM984);
- **Accepté** le retrait de la commune de Confignon du groupement intercommunal de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) de Lancy-Cressy (DM985);
- **Adopté** à l'unanimité, après de longs échanges et plusieurs amendements, le budget de fonctionnement 2025, qui présente aux charges un montant de CHF 17'662'799.-, aux revenus un montant de CHF 17'759'454.69, soit un excédent de revenu de CHF 96'655.69 (DM977);
- **Approuvé** une version amendée de la PDM981 relative aux indemnités 2025 des Conseillers administratifs et municipaux. En effet, la proposition d'augmentation de la rémunération du Conseil administratif a été rejetée par le Conseil municipal;

- **Décidé** à l'unanimité le renvoi de la motion 211 «Tchchch tchchch» au Conseil administratif (M211).

Séance du 10 décembre

Lors de cette dernière séance de l'année, le Conseil municipal a approuvé, par 16 voix contre 1 abstention, les comptes 2023 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (DM975).

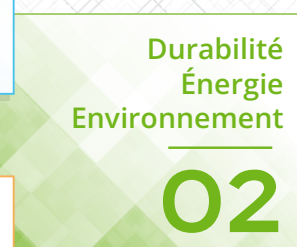


Il ne peut y avoir de paix durable sans justice sociale, ni de lien social sans reconnaissance mutuelle.”

— *Axel Honneth*

Philosophe allemand, théoricien de la reconnaissance

Les points forts de 2024



Une année stable pour les finances de la commune de Confignon

En 2024, la Commune de Confignon a bouclé ses comptes avec un léger excédent, tout en poursuivant la maîtrise de ses charges et la réduction de sa dette. Côté ressources humaines, l'année a été marquée par plusieurs départs à la retraite, des démissions et de nombreux engagements liés à la création de nouveaux postes et à l'évolution des projets communaux.

Excédent budgétaire, dette en baisse et nouveaux postes créés: 2024 marque la stabilité et l'adaptation de la commune.

Administration et finances

La Commune clôture ses comptes 2024 avec un excédent de revenus de CHF 6'837.16, soit un montant de CHF 17'721'127.89 aux charges et un montant de CHF 17'727'965.05 aux revenus. Si en 2022 et 2023, Confignon avait encaissé des recettes d'impôts records, 2024 marque un retour à une situation normale du point de vue de la fiscalité. Les revenus d'impôts s'élèvent à CHF 14'595'756.82 en 2024, alors que la Commune avait bénéficié d'un montant de CHF 16'685'785.38 en 2023.

Malgré cette diminution par rapport à l'an passé, des amortissements complémentaires pour CHF 1'388'401.60 ont pu être comptabilisés en raison de dépenses non engagées sur certains postes de charges et de revenus d'exploitation supérieurs au budget 2024. Ainsi, hors amortissements complémentaires, le résultat opérationnel de l'exercice 2024 se situe à CHF 1'395'238.76.

Les charges 2024 sont maîtrisées et même inférieures au budget de CHF 683'769.55 au niveau des charges d'exploitation (CHF 16'226'698.20 aux comptes contre CHF 16'910'467.75 au budget).

En 2024, le total du bilan de la commune de Confignon s'élève à CHF 48'967'357.61 et la part de ses fonds propres se situe à CHF 31'469'362.38, soit 64% du total du bilan. Les engagements financiers à long terme passent de CHF 13'500'000 en 2023 à CHF 12'000'000 en 2024. La dette communale continue de diminuer. Elle s'élevait en 2020 à CHF 22'190'000.-, soit une baisse en 5 ans de 46%. La dette nette par habitant (constituée des capitaux de tiers, déduction faite du patrimoine financier) est négative au 31.12.2024 et s'élève à CHF -1'185.-/habitant.

Ressources humaines

Les années 2023 et 2024 ont été marquées par d'importants changements en matière de ressources humaines, liés notamment à la création de nouveaux postes, à des départs à la retraite (AVS), ainsi qu'à la mise en œuvre d'un plan de retraite anticipée adopté par le Conseil municipal en juin 2023.

Départs à la retraite:

- Madame Dominique Mordasini, cuisinière aux restaurants scolaires et collaboratrice de la Commune depuis 11 ans;
- Monsieur Joaquim Carvalhais, employé polyvalent aux services voirie et espaces verts, engagé en 2007 à la Commune.

Dans le cadre du plan de retraite anticipée, les départs suivants ont eu lieu en 2024:

- Madame Laurence Léger-Bonvin, assistante administrative aux ressources humaines et collaboratrice de la Commune depuis 35 ans;
- Madame Christiane Hochstrasser et Monsieur Patrick Hochstrasser engagés en 2006 pour assurer la conciergerie de l'école de Cressy. Monsieur Hochstrasser a par la suite assuré la responsabilité des bâtiments communaux.

Démissions:

- Madame Sandrine Martin, employée polyvalente à l'école de Confignon;
- Madame Nathalie Braunschweiger, urbaniste;
- Monsieur Stefano Bianco, technicien communal.

Pour compenser ces départs et répondre à la création de nouveaux postes, la Commune a accueilli en 2024, 11 nouveaux collaborateurs et collaboratrices.

Engagements:

- A l'administration, nous avons accueilli Madame Géraldine Berger, assistante administrative aux ressources humaines;
- La coordination des actions sociales de proximité, poste nouvellement créé, est assurée par Madame Grazianna Riccardi;
- Le domaine de la sécurité est dorénavant doté d'un poste occupé par Monsieur Sébastien Pache. Il assure le lien et la coordination entre les entités chargées de la sécurité;
- Monsieur Walter Brito a été engagé en qualité de technicien en génie civil;
- Monsieur Nicolas Roiron, architecte, a été engagé comme responsable du service entretien des bâtiments et travaux publics;
- Madame Julia Fontaine, urbaniste, et Madame Bérénice Guiboud, déléguée environnement-énergie, ont rejoint le pôle aménagement afin de traiter les dossiers en lien avec l'urbanisme, la durabilité et la mobilité;
- Messieurs Théo Lopes Torres et Gabriel Solmo Pallas ont été engagés au service des bâtiments en qualité

de nettoyeurs dans les écoles de Confignon et Cressy;

- Le service de la voirie et des espaces verts est codirigé depuis le 1^{er} décembre 2024 par Messieurs Olivier Foëx et Olivier Spinato. Monsieur Spinato a rejoint la direction du service pour assurer l'aménagement et l'entretien des espaces verts et du cimetière. Monsieur Valentin Bourget, employé polyvalent, a également rejoint le service pour sa partie espaces verts.

En parallèle des engagements courants, la cellule « grands projets » a été créée en 2023 pour répondre aux exigences liées à la réalisation quasi simultanée de deux projets majeurs: les futurs quartiers des Cherpines et de Vuillonnex. Monsieur Jean Paupert a été le premier à rejoindre la cellule en 2023, en qualité d'ingénieur civil et mobilité. Il a été suivi, au printemps 2024, par Monsieur Fabrice Huggler, en charge des tâches administratives liées à la cellule. En fin d'année 2024, Monsieur Ivan Josi, architecte-paysagiste, est également venu renforcer l'équipe. D'autres recrutements sont prévus en fonction de l'avancement des projets.

Pôles et services	ETP 2024	Nbre employés	Départs 2024	Arrivée 2024
Administration	6.45	10	1	1
Social	3.10	4	0	1
Restaurants scolaires	2.80	7	1	0
Aménagement et technique	6.60	8	2	5
Voirie et espaces verts	7.00	7	1	2
Bâtiments	4.50	6	3	2
Cellule grands projets	2.40	3	0	2
Total	32.85	45	8	13

Tableau des effectifs au 31.12.2024

Et encore

Quelques chiffres pour 2024:

- 17 mariages célébrés.
- 7 dossiers de naturalisation (13 personnes).
- 419 cartes journalières CFF vendues.
- 173 autres documents officiels (changement d'adresse, arrivées dans la commune, formulaire et attestation de départ, certificat domicile Confédéré, déclaration domicile, attestation résidence, certificat séjour).
- 228 médailles pour chien délivrées.
- Population résidente à fin 2024: 4'569 (contre 4'565 fin 2023).

La Commune poursuit son engagement sur les volets énergétiques et environnementaux

Engagée dans la transition écologique, la Commune multiplie les actions concrètes pour améliorer le cadre de vie et limiter son impact sur l'environnement. Optimisation de l'éclairage public et des bâtiments, amélioration du tri des déchets, réaménagement et végétalisation de rues, ou encore événements participatifs autour de la durabilité: autant d'initiatives au service d'un avenir commun plus durable.

Pour un cadre de vie durable, agissons ensemble: éclairage optimisé, rues végétalisées, gestes éco-citoyens renforcés.



Fête du vélo célébrant le passage du Tour de Romandie – Vélo géant en copeaux de bois.

Optimisation de l'éclairage et programme OptimaLux

En 2023, la Commune a lancé une première phase d'optimisation de l'éclairage intérieur des bâtiments communaux et de l'éclairage public, achevée en 2024. Ces travaux permettent une programmation plus précise de l'éclairage. Par ailleurs, le projet OptimaLux, piloté par le Conseil d'État, a entamé une nouvelle phase en 2024 avec le Plan Ombre et Lumière. Ce dispositif, conçu pour réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse, est désormais déployé sur certaines routes cantonales, comme la route de Soral et la route de Chancy. Les zones sensibles, telles que les abords de passages piétons, restent toutefois éclairées.

Résultats de la production et du tri des déchets (résultats 2023, obtenus en 2024)

La baisse de la quantité de déchets urbains incinérés des ménages se maintient: en passant à 166 kg/habitant en 2023 (bilan effectué en 2024) contre 168 kg/hab. en 2022, nous continuons de nous rapprocher de l'objectif cantonal de 160 kg/hab. Du côté des déchets recyclables, le taux de recyclage reste stable autour de 51 % alors que l'objectif cantonal se situe à 60 %.

La Commune poursuit ses efforts et est en recherche permanente d'amélioration. Ces résultats demeurent honorables et supérieurs à la moyenne cantonale. Finalement côté finances, les dépenses en matière de gestion des déchets restent basses avec un coût net total par habitant de CHF 143.- (contre CHF 144.- / hab. en 2022).

Événements durabilité

Soucieuse d'accompagner sa population en matière de durabilité, la Commune organise chaque année plusieurs événements participatifs. Parmi ceux organisés en 2024: la **Fête du Vélo** (28 avril), célébrant le passage du Tour de Romandie avec un événement festif et un vélo géant en copeaux de bois réalisé par les services voirie et espaces verts; la **Cueillette de plantes sauvages** (26 mai), durant laquelle une douzaine de participants ont exploré les bords de l'Aire, encadrés par deux accompagnatrices en montagne; la 3^e édition du **Nettoyage citoyen** (18 septembre), rassemblant 220 volontaires de Confignon, des communes voisines et des établissements EPI, récoltant 1'200 litres de déchets le long du Vallon de l'Aire; enfin, la **Journée tri** (28 septembre), qui a permis à une septantaine de personnes d'échanger avec les conseillers SIG-éco21 sur les écopoints, dont les retours nourrissent la réflexion communale sur la gestion des déchets.

Actions d'encouragement à la transition énergétique

En 2024, la Commune a poursuivi ses actions pour accompagner la population dans la transition énergétique. En septembre 2023, les communes de Bernex et Confignon ont organisé trois séances d'information à destination des propriétaires de maisons individuelles sur les installations photovoltaïques et les pompes à chaleur (PAC). Cette campagne, conclue au printemps 2024, a permis d'obtenir la subvention fédérale de SuisseEnergie. Confignon s'est également associée à nouveau à SIG-éco21 pour proposer aux habitants de villas/maisons la subvention «Visite Villa». Lancée en 2020, cette action a déjà permis à plus de 180 foyers de bénéficier de conseils pour réduire leur consommation d'électricité, d'eau chaude sanitaire et améliorer la gestion de leurs déchets.

Chemin de Carabot et rue Joseph-Berthet: réaménagement

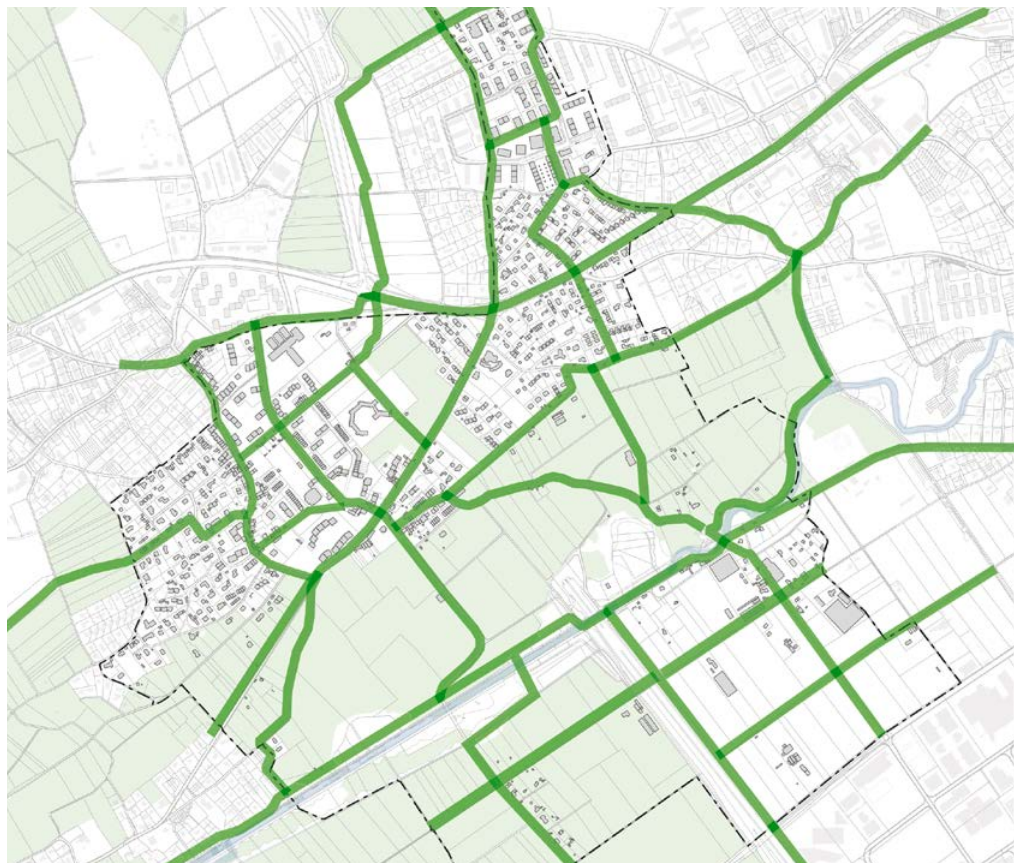
Ce projet fait suite au constat du dépérissement progressif des arbres depuis plusieurs années. En 2024, une mise à jour de l'étude a été réalisée par l'Atelier Nature et Paysage (ATNP) et par les services communaux. Celle-ci a permis de préciser certains points et d'établir un cahier des charges afin de mandater des spécialistes pour une étude approfondie et un chiffrage précis en vue de la réalisation de travaux. Fin 2024, les bureaux Atelier Plum et Sols-Vivants ont été mandatés pour une réalisation à l'horizon 2025–2026. A terme, ce sont 37 arbres qui seront plantés avec une attention particulière donnée à la désimperméabilisation des surfaces.

Et encore

- *La commune de Confignon a été désignée lauréate du Trophée SIG de la transition énergétique 2024 dans la catégorie « Collectivités ».*
- *Dans le cadre de la gestion des déchets, la Commune a renouvelé les étiquettes des pictogrammes sur les bennes qui étaient parfois illisibles. Elle a également révisé les systèmes de sécurité.*
- *La recrudescence du moustique tigre, vecteur de maladies tropicales, constitue un enjeu de santé publique. La population a été invitée à agir en éliminant les sites de ponte potentiels, en évitant toute accumulation d'eau sur les balcons, terrasses et jardins.*
- *Le Conseil municipal a amendé et voté à l'unanimité la résolution «Adhérons aux objectifs du Manifeste pour la nature et le paysage de Genève» (R 166).*
- *Les corbeaux freux, bien qu'ils régulent les insectes, causent des nuisances, notamment par leurs cris et excréments. Des tirs d'effarouchement et des retraits de nids ont été effectués pour limiter leur prolifération, tout en préservant la biodiversité.*
- *Le groupe de gouvernance du Vallon de l'Aire, auquel participe la Commune, a finalisé l'image directrice et un rapport de réponses au cahier des doléances. Ces documents seront validés en 2025 et les mesures officialisées par la signature d'une charte.*

Mobilité et accessibilité: construire la commune de demain

La Commune engage une réflexion d'envergure pour structurer son territoire dans les années à venir. Parallèlement au Plan directeur communal, plusieurs projets de réaménagement et de sécurisation sont en cours, avec une attention particulière portée à la mobilité douce, aux personnes à mobilité réduite et aux trajets scolaires, afin d'assurer un cadre de vie inclusif et durable.



Création d'un maillage de l'ombre (source: AETC 2024)

**Confignon
s'engage pour un
aménagement du
territoire durable
et sûr, en phase
avec l'évolution du
Canton.**

Plan directeur communal (PDCom), Plan piétons (PDPC), Zone villa

Le Plan directeur communal a été adopté en 2006 et est donc en force depuis 18 ans. Afin d'adapter le projet aux nouvelles directives cantonales du Plan directeur communal 2040, un important travail a été mené dès 2020 par la Commune et les mandataires avec de nouveaux chapitres (recensement architectural, image directrice du Vallon de l'Aire, Plan climat cantonal...).

En 2022, le Canton a demandé aux communes de définir une stratégie d'évolution pour la zone villa (zone 5). En juin 2024, le Conseil administratif a approuvé l'avant-projet du PDCom,

la Stratégie d'évolution de la zone villa ainsi que le Plan directeur des chemins piétons. Ce dernier document vise à encourager les déplacements à pied et à anticiper les déplacements futurs liés aux nouveaux quartiers et équipements publics. Ces documents visent à structurer le développement de la commune pour les 15 prochaines années. Une consultation technique a permis de recueillir plusieurs préavis et les services cantonaux ont relevé la qualité du travail.

Certains sujets nécessitent encore des arbitrages, et une consultation publique permettra, en 2025, une adoption finale par le Conseil Municipal et le Conseil d'État.

Projet pour la route de Soral

Le projet de réaménagement et de sécurisation de la route de Soral, sur le tronçon situé à Conignon, a progressé en 2024 avec son inscription dans le projet d'agglomération 5 par le Canton (Office Cantonal des Transports). Une étude préliminaire a ainsi débuté pour analyser plusieurs variantes d'aménagement entre la croix de Chavant et le verger sous l'école de Conignon. Le carrefour à hauteur du parc de la Mairie est le point le plus complexe à aménager, avec des contraintes liées aux murs historiques et à la cohabitation entre tous les usagers de la route. Les résultats de l'étude préliminaire sont attendus en 2025, suivis d'un avant-projet. Les travaux sont prévus entre 2028 et 2032. En parallèle, des démarches sont menées pour réduire la vitesse à 30 km/h de la sortie de Lully à la croisée de Conignon.

Transports collectifs

Dans le cadre du plan d'actions des transports collectifs (PATC) 2024-2028, deux mesures demandées par la Commune ont été intégrées: la création de la ligne de bus 90 (Cherpines-Bernex via Conignon) et l'extension du service

TPG Flex sur la route de Soral. Une ligne tangentielle (n°25) a également été incluse dans le projet d'agglomération 5. Conignon soutient par ailleurs les jeunes et les seniors en subventionnant l'achat d'un abonnement annuel TPG à hauteur de CHF 100.-.

Actions en faveur des personnes à mobilité réduite

La commune de Conignon a lancé deux démarches pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite:

1. Diagnostic et cartographie des barrières: identification des obstacles, comme les trottoirs mal adaptés et le mobilier urbain peu fonctionnel, sur les axes principaux. L'objectif est de les supprimer et d'ajouter des bancs pour créer davantage de lieux de repos.
2. Participation des personnes concernées: la Commune a invité les personnes à mobilité réduite à partager leur expérience pour aider à repérer les problèmes concrets rencontrés au quotidien. Qu'il s'agisse de témoignages sur le terrain ou écrits, leur contribution est essentielle pour identifier les obstacles, parallèlement aux approches d'experts.

Étude de mobilité scolaire

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité douce et sécurisée, la Commune a mandaté l'ATE (Association transports et environnement) pour une étude de mobilité scolaire. L'objectif était d'identifier les dangers rencontrés par les élèves sur le trajet domicile-école. Un questionnaire a été distribué aux parents et enfants des écoles, recueillant des perceptions sur des problèmes comme les traversées dangereuses, le manque de visibilité, la vitesse excessive et l'absence de trottoirs. L'ATE a ensuite établi une cartographie des zones sensibles. Une visite de terrain a permis de valider les données et d'évaluer la dangerosité des sites, aboutissant à un rapport qui servira de base aux interventions futures (court, moyen ou long terme).

Et encore

■ Aménagements et accessibilité

Le parvis de l'Église a été réaménagé: stationnement interdit, mobilier urbain adapté et sécurisation de la zone piétonne. Pour améliorer l'accessibilité, des rampes ont été installées à la Mairie et à l'école de Conignon, et les quais des arrêts TPG «Berthet» et «Bains de Cressy» ont été mis aux normes. Un nouvel espace public végétalisé avec aire de jeux est aussi en projet, à l'angle de la rue René-Jollien.

■ Mobilité et stationnement

Une équipe pluridisciplinaire a été mandatée pour planifier la mobilité, les aménagements et le paysage à l'échelle communale. La Commune a également contribué à plusieurs études, dont la requalification de la route du Grand-Lancy (notamment la sécurisation du chemin des Étroubles) et les axes reliant le vallon de l'Aire. Un plan de stationnement a enfin été établi pour mieux répondre aux besoins des différents quartiers.

■ Vision territoriale 2050

La Commune a participé aux groupes de travail de la Vision Territoriale Transfrontalière 2050, dont le rapport final a été publié fin 2024.

■ Modélisation territoriale

La Commune s'est dotée d'une modélisation aérienne de son territoire afin d'optimiser les futurs aménagements.

Rénovation et préservation pour un patrimoine durable

La Commune poursuit activement l'entretien et la rénovation de son patrimoine bâti et paysager. Parmi les projets en cours: la démolition et la reconstruction du pont des Marais, l'inspection de six ouvrages d'art, le remplacement des anciens luminaires par des LED plus performantes dans les bâtiments publics, et des mesures de préservation des arbres sur la place du Village.



Dégradation de l'état de santé des arbres sur la place du Village.

**Pour un patrimoine
rénové, durable
et respectueux de
l'environnement
communal.**

Démolition et reconstruction du pont des Marais

En raison de la vétusté avancée du pont des Marais, construit il y a plus de 120 ans, et des restrictions croissantes qui en limitent l'accès à certains types de véhicules, la Commune, en concertation avec l'Office cantonal du génie civil, a décidé d'engager une intervention majeure. À la suite de plusieurs échanges techniques et d'une évaluation approfondie de la structure, il a été convenu de lancer un projet de démolition et de reconstruction complète du pont, afin de garantir la sécurité des usagers et de rétablir pleinement la fonctionnalité de cet axe de circulation. Dans ce cadre, une demande de crédit d'étude a été soumise et approuvée par le Conseil municipal en 2024.

L'étude d'avant-projet, première étape du processus de planification, débutera en janvier 2025. La réalisation des travaux de reconstruction est prévue d'ici 2027 au plus tard.

Inspection des ouvrages d'art communaux

La Commune est propriétaire de six ouvrages d'art franchissant l'Aire, dont elle assure l'entretien et la sécurité. Conformément aux exigences en matière de sécurité, des inspections détaillées ont été menées en 2024, révélant la nécessité de divers travaux d'entretien. Ces interventions seront planifiées par le pôle aménagement et technique en 2025 et feront l'objet d'une demande de crédit d'investissement.

Lumière durable dans les bâtiments publics

La Commune a finalisé le remplacement des luminaires dans plusieurs bâtiments publics, dont les écoles, les crèches et la salle communale. Les anciens éclairages énergivores ont été remplacés par des LED modernes, optimisant la consommation d'énergie tout en améliorant le confort visuel. Des systèmes intelligents adaptant l'éclairage à la lumière naturelle ont été installés. Cette initiative, conforme aux objectifs «Cité de l'énergie», pourrait générer jusqu'à 80 % d'économies d'énergie et améliorer durablement les conditions d'accueil.

Place du Village

La place du Village, située au cœur de la Commune, revêt une importance à la fois géographique, sociale et symbolique. Lieu de rencontre, de passage et d'événements, elle constitue un point central dans la vie locale.

En 2014, dans le cadre d'un concours d'architecture, le bureau lauréat avait proposé un réaménagement ambitieux visant à transformer la place en un espace principalement piétonnier, plus accueillant et convivial. Cependant, en 2024, un diagnostic réalisé par un expert dendrologue – spécialiste de la science des arbres et de leur conservation – a mis en évidence une dégradation préoccupante des platanes qui structurent et ombragent la place. Face à ce constat, la Commune a décidé de réagir de manière proactive afin de préserver cet élément végétal du patrimoine paysager local. Des sondages, des analyses de sol et d'autres investigations techniques ont été entrepris pour mieux comprendre les causes de cette dégradation et garantir un espace adapté au développement racinaire. Des travaux seront engagés dans les années à venir afin de préserver les arbres dont l'état le permet encore, dans le respect d'un équilibre à la fois écologique et esthétique. L'objectif est de redonner à la place du Village sa pleine vitalité, tout en assurant la pérennité de son couvert arboré.

Entretien du patrimoine bâti communal

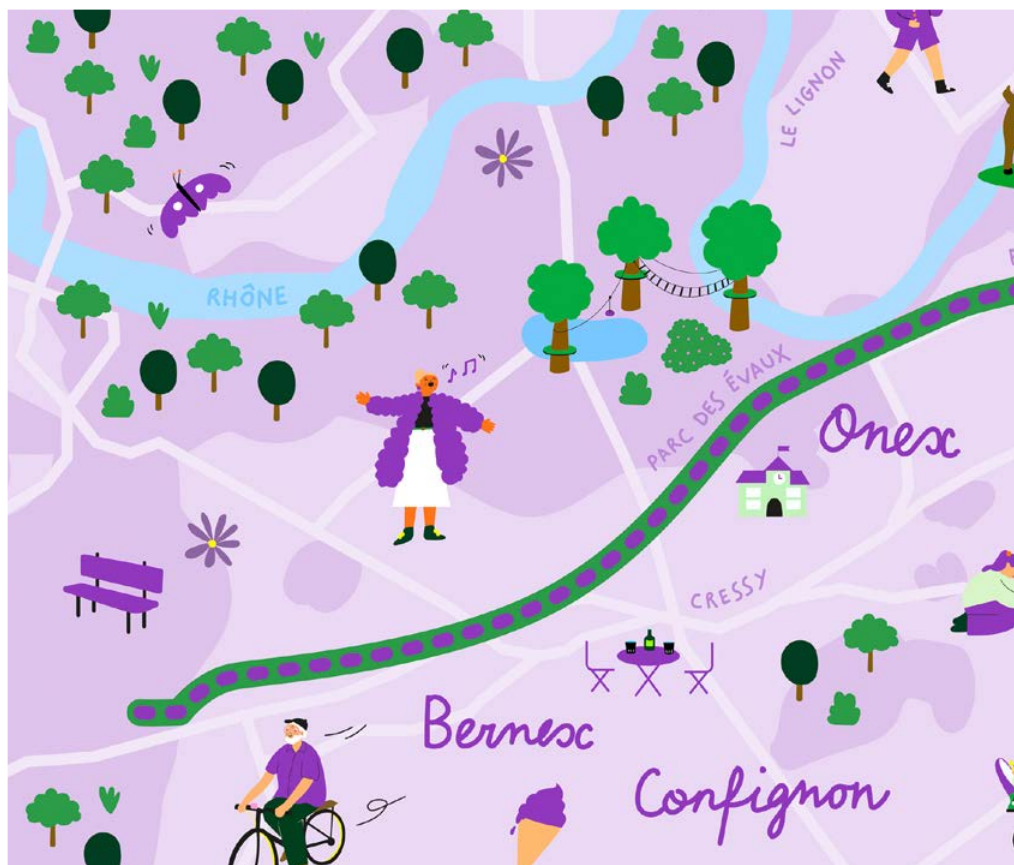
À la suite de la planification ambitieuse de la rénovation des bâtiments communaux (étude Signa-Terre), la Commune a mandaté un architecte spécialisé en direction de travaux. Ce professionnel accompagnera l'administration dans l'élaboration de la stratégie globale de rénovation, la préparation des appels d'offres, les démarches administratives (dont les autorisations de construire), ainsi que dans le suivi opérationnel des chantiers. Son expertise est essentielle pour assurer la préservation et la valorisation du patrimoine bâti communal, dans le respect des normes historiques, techniques et énergétiques.

Et encore

- *Le mur en pisé longeant le parc de la Mairie a été rénové: un enduit naturel a été appliqué côté parc pour préserver la respiration de la terre, avec renforcement des angles. Côté Promenade des Rêveries, le mur a été conservé dans son état d'origine afin de préserver l'authenticité du pisé.*
- *Un crédit a été voté pour la mise aux normes de certaines toitures communales et l'acquisition d'une nacelle destinée à garantir la sécurité des interventions en hauteur.*
- *La coopérative COOFIFI, qui regroupe des artisans, s'implantera dans la zone industrielle des Cherpines. La Commune a acquis des parts sociales pour intégrer des locaux et des places de stationnement, offrant à l'avenir un pied-à-terre pour les services de la voirie et des espaces verts.*
- *Une entreprise spécialisée a été mandatée pour diagnostiquer la présence éventuelle de substances dangereuses dans les bâtiments communaux. Des mesures ont été prises pour évacuer les éléments à risque, garantissant un environnement sain.*
- *On peut encore citer: à l'école de Confignon, la rénovation des sanitaires de l'abri PC et l'installation d'un couvert à vélos, à l'école Steiner, le remplacement de la ventilation et la réparation des volets blindés de l'abri PC (appartenant à la commune), à la Mairie, l'installation d'un dispositif pour vélos, à la crèche, la réalisation d'un couvert à poussettes.*

Vuillonnex, Cherpines, Voie Verte Genève-Bernex: une vision pour le futur de Confignon

Une voie verte entre Genève et Bernex, un nouveau parc, ainsi qu'une future zone résidentielle avec commerces et lieux de vie au Vuillonnex, sans oublier le projet d'envergure des Cherpines: autant d'initiatives qui s'inscrivent dans une vision cohérente d'aménagement du territoire. Ces projets majeurs préparent Confignon à accueillir de nouvelles infrastructures, renforçant durablement sa taille, sa vitalité et son attractivité.



Projet de voie verte reliant Genève à Bernex.

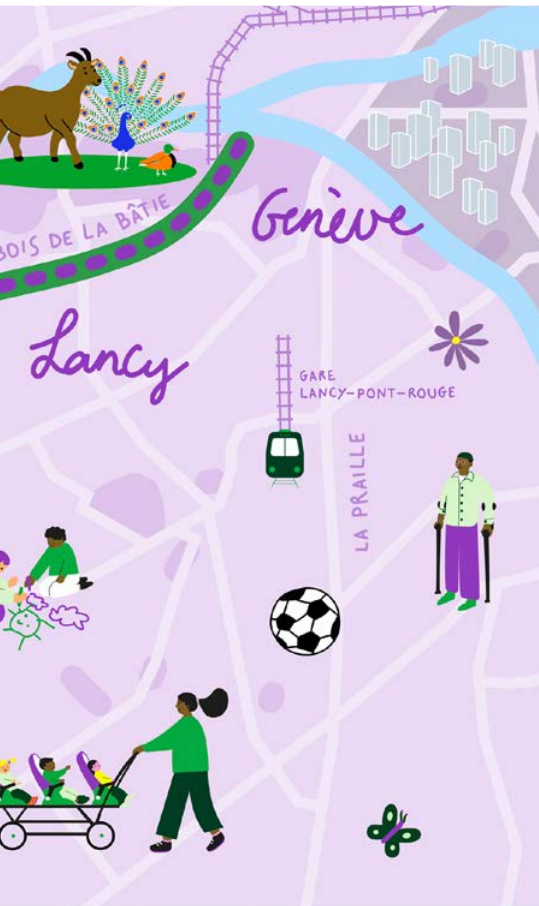
**Vers
une commune
plus verte,
plus grande,
plus vivante:
cap sur l'avenir
urbain!**

Voie Verte Genève-Bernex

En 2024, l'étude du projet de voie verte reliant le Bois de la Bâtie à Bernex a été finalisée. Après un avant-projet financé par le Canton en 2023, chaque commune traversée (Bernex, Confignon, Onex, Lancy, Genève) a pris en charge la phase suivante. À Confignon, le projet concerne un tronçon de 130 mètres, situé entre le chemin des Tacons et l'entrée du parc des Évaux. Des aménagements paysagers soignés sont prévus afin d'intégrer harmonieusement la voie verte à son environnement et de favoriser une circulation apaisée. La demande d'autorisation est prévue pour le printemps 2025, en vue de travaux programmés entre fin 2026 et 2027.

Parc et quartier de Vuillonnex

Le projet de parc de Vuillonnex a franchi une étape clé avec la finalisation des acquisitions foncières, désormais sous responsabilité cantonale. En 2024, les mandataires cantonaux ont collaboré avec la Commune pour développer le projet, avec une demande d'autorisation de construire prévue pour 2025 et une livraison entre 2026 et 2027. Le PLQ de Vuillonnex a été relancé avec le Canton, après la levée d'obstacles majeurs en 2024 (nouvelle image du quartier, relocalisation possible du Tennis Club de Confignon, réaménagement de la zone sportive). Une nouvelle équipe de mandataires sera désignée en 2025.



Quartier des Cherpines

Plan localisé de quartier d'ensemble

Le PLQ d'ensemble des Cherpines a connu d'importantes avancées en 2024. L'enquête technique cantonale a permis de finaliser le plan et les documents (règlement, rapport explicatif) définissant les espaces publics et les surfaces de plancher pour logements et commerces. En mai 2024, le Conseil administratif a rendu un préavis favorable assorti de 25 conditions. Les documents ont été présentés lors d'une réunion publique en octobre, suivie d'une exposition et de la mise à l'enquête publique. Le processus se poursuivra en 2025 avec les préavis des conseils municipaux des deux communes concernées.

Espaces publics majeurs

Un crédit d'étude de CHF 485'000.- TTC a été voté pour mener un mandat d'études parallèles (MEP) sur les espaces publics majeurs des Cherpines (place des Cherpines, parc des Charrotons, Grande Prairie), et recruter un assistant à la maîtrise d'ouvrage. Le cahier des charges et les appels d'offres sont prévus en 2025, avec un MEP attendu pour fin 2026. Le projet associe les équipes techniques de Confignon, Plan-les-Ouates et de l'Office de l'urbanisme.

Et encore

- *Le projet d'école secondaire cantonale aux Cherpines, permet à Confignon et Plan-les-Ouates de cofinancer l'étude d'une salle omnisport et de locaux pour la jeunesse. De plus, une étude de faisabilité a confirmé la possibilité de réaliser un bâtiment intercommunal pour activités socio-culturelles, la Ruhe.*
- *Afin d'identifier les risques et les solutions de financements du nouveau quartier, un planificateur financier détaillé a été élaboré avec un expert externe puis validé par des spécialistes du Canton.*
- *En 2024, la Commune a finalisé le plan directeur communal, le plan directeur des chemins pour piétons et la stratégie pour la zone villas. Les préavis des services cantonaux sont attendus pour janvier 2025.*
- *Le Canton a lancé une étude sur le réseau viaire de Confignon et des communes voisines pour optimiser les mobilités. L'étude intègre l'ensemble des modes de transport et se poursuivra en 2025.*
- *L'OFROU a présenté son projet d'élargissement de l'A1. Malgré une proposition de couverture partielle de la troisième voie, la commune de Confignon a préavisé défavorablement ce projet, en raison de l'impact environnemental majeur.*

Cession gratuite de parcelle pour la Maison de l'Aire

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une délibération relative à la promesse de cession gratuite, suivie de la cession effective de la parcelle n° 11'171 à la Commune, dès l'entrée en vigueur du PLQ d'ensemble Les Cherpines. Dépourvue de droits à bâtir, cette parcelle accueillera la future Maison de l'Aire, un lieu dédié à la valorisation écologique, culturelle et éducative du vallon et de son cours d'eau.

Répondre aux besoins réels de la population

À Conflignon, la parole des habitants est prise en compte dans la conception des actions sociales. Seniors, enfants ou jeunes adultes : chacun peut contribuer, selon ses besoins, à améliorer les services communaux. Cette approche se renforce encore, notamment par l'engagement d'une professionnelle en participation citoyenne.



Nouvelle activité aux promotions 2024 : le parcours accrobranche !

Le pôle social s'est étoffé avec l'engagement d'une coordinatrice des actions sociales de proximité à 70 %.

Diagnostic des besoins de la population senior

Le dicastère social a souhaité mener une démarche auprès des seniors de Conflignon afin de connaître leurs besoins d'aujourd'hui pour adapter les prestations fournies, agir pertinemment dans la planification de nouveaux logements seniors et renforcer les pratiques d'intervention pour prévenir l'isolement. Il a bénéficié de l'accompagnement du CAD, le Centre d'action pour retraités de l'Hospice général. En octobre 2024, trois rencontres ont eu lieu, réunissant 114 personnes dès 58 ans, réparties en trois groupes selon leur âge.

Globalement, les seniors de la Commune se disent satisfaits de leur cadre de vie et n'expriment pas le souhait de participer à des activités hors commune. Ils ont toutefois fait part de certaines préoccupations, notamment en matière de mobilité et d'accessibilité dans l'espace public, ainsi que du besoin de faciliter l'accès au logement

pour les personnes âgées. Ils ont également exprimé le souhait de voir l'offre d'activités s'élargir.

Dans l'attente du rapport du CAD en 2025, la Commune prévoit de réfléchir à des pistes d'amélioration en concertation avec le public concerné. Il est envisagé de créer des groupes de travail chargés d'examiner les besoins spécifiques des seniors.

Visites aux seniors

Le service social communal prend systématiquement contact avec les personnes âgées, prioritairement celles vivant seules, pour leur proposer une rencontre. L'objectif est de présenter les prestations d'aide offertes par la commune, prévenir la fragilisation et l'isolement, créer un lien pour d'éventuels besoins futurs. En 2024, les 25 invitations envoyées ont donné lieu à 22 entretiens téléphoniques et 10 rencontres.



Croc'infos

La FASE, l'Hospice général et CapEmploi, en partenariat avec les Communes, organisent des événements Croc'infos, soit des rencontres conviviales

qui renseignent et accompagnent les jeunes entre 17 et 25 ans dans leurs démarches administratives: déclarations d'impôts, recherches de logement, demandes de bourse d'études ou d'autres aides financières.

Permanence désendettement

Une permanence intercommunale gérée par la Fondation genevoise de désendettement est ouverte à la population de Confignon depuis septembre 2024, elle se tient une fois par mois au centre d'action sociale de Bernex.

Subventions aux actions sociales à Genève:

- 6 projets présentés par des institutions genevoises ont été soutenus pour un montant total de CHF 6'700.-;
- 101 demandes de soutien au fonctionnement ont été traitées et 34 subventions accordées, pour un montant total de CHF 30'935.-.

Dispositifs d'insertion socioprofessionnelle

CapEmploi a accompagné 80 **jeunes** entre 15 et 25 ans, dont 12 habitants de Confignon. Sur l'ensemble des participants, 119 semaines de stage ont été organisées, dont 9 dans les services des communes participantes. Le taux d'insertion est de 91.6 % parmi les jeunes ayant terminé l'accompagnement.

La permanence emploi destinée aux **adultes** a accueilli 77 participants, dont 11 de Confignon. 61 % des bénéficiaires de la permanence sont des femmes, la moyenne d'âge globale se situe à 42 ans (contre 45 en 2023, 47 ans en 2022). On dénombre 220 visites au total pour l'année 2024.

Le taux d'insertion atteint 86,6 %, avec 13 personnes sur 15 réinsérées durablement.

Et encore

- *Chaque année, Confignon récompense par un prix le jeune habitant ou la jeune habitante de la Commune ayant obtenu les meilleurs résultats de son établissement en fin de scolarité, avec une moyenne générale d'au moins cinq. En 2024, sept élèves ont été distingués, issus de collèges, d'écoles de commerce, d'écoles de culture générale ou de centres de formation professionnelle.*
- *Deux bénévoles proposent un soutien informatique accessible à toutes et tous. Basés au Signal de Bernex, ils se tiennent à disposition une fois par mois ou sur appel. En 2024, deux séances de dépannage ont été organisées sur le territoire de Confignon, à la salle communale et à la salle polyvalente de Cressy Plus.*
- *À chaque naissance enregistrée sur la Commune, un courrier de félicitations est envoyé aux parents. En 2024, vingt-deux bébés ont ainsi été célébrés, dont treize premiers enfants. Pour marquer cet événement, les familles reçoivent en cadeau un abonnement d'un an aux brochures « Messages aux parents », publiées par Pro Juventute et destinées aux parents d'enfants de 0 à 6 ans.*

Anticiper l'imprévisible: un plan de continuité pour assurer nos services

Le plan de continuité des activités permet de garantir le maintien des services essentiels de l'administration en cas de crise (catastrophe, blackout, pandémie...). Il anticipe les risques et assure une reprise rapide des activités avec un impact minimal.



Journée anniversaire pour les dix ans du CRI 201

**Prévention,
dialogue et sécurité:
l'engagement
de notre police
municipale.**

Police municipale

En 2024, la police municipale a assuré la sécurité de six manifestations, dont les promotions scolaires et la fête du 1^{er} août.

Des mesures spécifiques ont été mises en place durant la période de reproduction de la faune pour encadrer la présence des chiens, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité.

Des placements stratégiques du radar préventif ont été effectués dans la Commune, en réponse à des doléances spécifiques.

Depuis le 1^{er} juin 2024, trois contrôleurs du stationnement interviennent à Bernex et Confignon, cette dernière finançant 0,7 ETP. Cette surveillance renforcée favorise une meilleure rotation des véhicules et un respect accru des règles de stationnement.

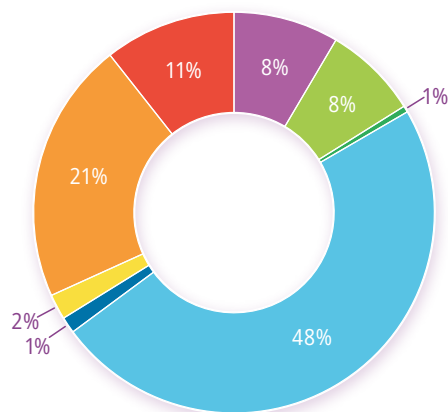
Par ailleurs, **neuf rencontres** intitulées « Un café avec votre ilotier » ont été organisées à la salle polyvalente de Cressy. Chaque séance de deux heures a offert aux habitants un espace d'échange sur leurs préoccupations.

Enfin, 1'240 amendes d'ordre ont été délivrées pour des infractions à la Loi sur la circulation routière.

Interventions et actions de prévention

Tout au long de l'année, la police municipale a mené plusieurs **actions de prévention** d'une durée d'environ un mois, selon la nature de l'intervention :

- contrôles de circulation des cycles;
- sensibilisation des promeneurs et détenteurs de chiens;
- contrôle de l'élagage des haies;
- prévention des cambriolages;
- interventions aux abords et dans les préaux des écoles;
- sensibilisation dans les zones 20–30 km/h;
- actions de proximité avec les commerçants;
- présence dissuasive durant les fêtes de fin d'année.



Graphique des interventions de la Police municipale en 2024

Protection civile ORPC Lancy-Cressy

L'ORPC est intervenue à plusieurs reprises en soutien à la population. Elle a notamment été mobilisée lors du Tour de Romandie, de la Run'Aire, ainsi qu'en juin 2024 à Lancy, à la suite d'importantes inondations.

386 jours de service ont été utilisés dans le cadre de formations pour catastrophes ou interventions planifiées.

Durant l'année 2024, le Conseil municipal a voté l'adhésion de la commune de Confignon à l'organisation régionale de la protection civile de la Champagne dès le 1^{er} janvier 2025. Ce changement s'inscrit dans une logique de renforcement des partenariats à l'échelle régionale et

dans la continuité des collaborations existantes en matière de sécurité que ce soit au niveau de la police municipale ou des sapeurs-pompiers volontaires.

Activité du CRI 201

Au 30 novembre 2024, les sapeurs-pompiers sont intervenus 98 fois à Bernex et Confignon, dont 27 sur le territoire communal. Les interventions concernaient principalement: des inondations (23,4%), des animaux (17,8%), des incendies (11,2%), des déblaiements (7,5%), des matières dangereuses (7,5%), de la fumée (6,5%) et des odeurs (6,5%).

Un renouvellement complet des tenues de feu respectant la norme EN 469:2020 a été effectué en 2024.

Journée anniversaire du CRI-201

La journée anniversaire marquant les 10 ans du CRI s'est déroulée le samedi 9 novembre 2024 sous forme de portes ouvertes à la population. L'événement a rencontré un large succès, rassemblant environ 2'000 visiteurs. Il a été marqué par une coordination exemplaire entre les plus de cent personnes mobilisées pour l'événement.

Et encore

- Un projet de campagne visant à lutter contre les tags et à valoriser les façades a été étudié. Sa mise en œuvre est prévue en 2025.
- Les abris de protection civile publics ont fait l'objet d'une attention particulière afin d'être remis aux normes.
- Un point de rencontre d'urgence a été défini et équipé à la salle communale. Il est destiné à accueillir la population en cas de crise majeure. Ce lieu permettra notamment de s'informer, de recevoir de l'aide et de passer des appels d'urgence.
- Dans le prolongement de l'élaboration du plan de continuité des activités, la Commune a également décidé de se doter d'un plan de gestion de crise.
- Le Conseil intercommunal du Groupement SIS a lancé une étude pilote avec quatre compagnies de sapeurs-pompiers volontaires favorables à une intégration au sein du groupement. Les magistrats des communes ont approuvé une résolution définissant les principes encadrant cette intégration, pour celles qui souhaitent y adhérer.

Une année culturelle haute en couleurs

Théâtre en plein air, musique classique mêlée à la danse urbaine, cinéma sous les étoiles, expositions insolites et performances engagées... En 2024, Confignon a vibré au rythme de quatorze événements culturels qui ont rassemblé un large public autour de créations locales et d'initiatives intercommunales. Retour sur une année placée sous le signe de la diversité artistique et du vivre-ensemble.

Grâce à une programmation riche, accessible et audacieuse, la culture a investi les salles, les parcs et même les sous-bois de la Commune.



Exposition des œuvres de Lola Jay et Elliott Jan au Pressoir

Événements

Antigel a ouvert la saison, début février, avec deux soirées «Pool party» qui ont fait vibrer les Bains de Cressy. Dans une ambiance survoltée, les participantes et participants ont dansé dans l'eau chaude au son des platines enflammées de DJ Ngoc Lan et de Memory Lane.

Durant le mois de mars, le magicien *Gianfranco* a présenté au Pressoir son spectacle mêlant magie, humour et poésie.

Puis, une semaine plus tard, le Festival de danses urbaines *Groove'N'Move* a pris ses quartiers à l'école de Cressy, en collaboration avec Bernex. Le matin, 73 jeunes de 8 à 17 ans ont participé aux stages de hip hop et de breakdance. L'après-midi, près de 350 spectateurs ont pu admirer les battles très disputées entre des jeunes danseurs, certains venus de loin.

En avril, la salle communale a reçu le collectif *Puck* avec sa pièce de théâtre «Haviva», une mise en scène de l'histoire d'Aimée Stitelmann, une résistante genevoise hors normes.

Début juillet, la pièce de théâtre «Citoyen Marat» de la compagnie Le Chien qui monte sur la table a été jouée dans le parc de la Mairie. Cette création proposait une traversée des quatre premières années de la Révolution française, de la prise de la Bastille à l'avènement de la République.

En août, le Cinéma en plein air a fait son retour pour sa 6^e édition. Le film «La Tresse» a été projeté sur la place de l'Église, suivi de «Complètement cramé!», offert au public dans le préau de l'école de Cressy.

A la mi-septembre, *l'Atelier Tentatif* a dévoilé son original spectacle en plein air «Dans les branches», joué dans les sous-bois du bord de l'Aire, qui a offert aux spectateurs, petits et grands, l'occasion de découvrir les trésors de la biodiversité.

En octobre, la *Compagnie Zikids* a proposé deux représentations de sa fable écologique musicale «Céleste», au Pressoir, avec des animations en sable réalisées en direct.

La 4^{ème} édition de la grande dictée publique, en partenariat avec Bernex, s'est tenue en novembre à la salle communale. Un texte sur l'impuissance constitutionnelle, rédigé par Jacopo Rivara, a emmené plus de 80 participants passionnés d'étymologie à la découverte des origines des frontières de la Champagne.

Pour clore la saison culturelle 2024, l'inattendue association de la musique classique de l'ensemble *LemanCellos* et de la danse urbaine de la *Cie Warriorz* a séduit les 80 personnes venues découvrir cette performance inédite à la salle communale.

Musique

En juin, pour la Fête de la musique, le public a pu découvrir le *Cœur des Yodleuses*, une chorale intergénérationnelle (17 à 90 ans) composée d'une quinzaine de chanteuses, dont le répertoire comporte des chants polyphoniques en français et suisse allemand. En deuxième partie, nous avons accueilli *Les Kompères*, un groupe formé de quatre amis rencontrés à la Haute Ecole de Musique de Genève, passionnés par

l'harmonie des cuivres, qui ont joué des morceaux classiques, suivis d'un blind test de musiques de films.

Expositions

À l'âge de 101 ans, Anne-Marie Babel-Vallet a exposé pour la première fois publiquement ses toiles, réalisées au fil des quarante dernières années. Fille du peintre-graveur Édouard Vallet, qui a donné son nom à une rue de Cressy, et épouse du politicien Jean Babel, elle s'est inspirée de ses magnifiques voyages et rencontres pour créer son œuvre. Elle s'est éteinte trois mois après la fin de l'exposition.

Deux jeunes Confignonnois, Lola Jay et Elliott Jan, ont exposé leurs œuvres en septembre au Pressoir. Lola Jay a présenté des peintures figuratives, réalistes et photographiques, lui rappelant des souvenirs, avec des cadrages centrés sur les détails. L'approche picturale d'Elliott Jan est plus ludique avec des œuvres aux couleurs vives qui s'entrechoquent, dans un style éclaté qui oscille entre figuration réaliste et abstraction énergétique.

« éphémère et durable »

Exposition intercommunale du 23 mai au 13 octobre

La deuxième édition de la balade artistique proposée par les communes de Bernex, Onex, Perly-Certoux, Saint-Julien-en-Genevois et Confignon a réuni douze artistes sélectionnés sur invitation. Dix œuvres ont été réalisées à partir d'éléments naturels prélevés sur place. Les créations s'articulaient autour des thèmes de la nature, de l'art dans l'espace public, et de la marche. Au total, 190 personnes, dont des élèves, ont participé aux huit visites guidées proposées.

Et encore

- En 2024, 2'106 personnes ont participé aux événements culturels, sans compter les visiteurs, difficiles à estimer, de l'exposition intercommunale « éphémère et durable » en plein air au bord de l'Aire.



Nous n'héritons pas de la terre de
nos ancêtres, nous l'empruntons
à nos enfants.”

— *Antoine de Saint-Exupéry*

Index des annexes

I

Commune de Confignon

II

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

III

Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville

IV

Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy

V

Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex

VI

Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

VII

Groupement Intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève

VIII

Fondation des Evaux
Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux

Annexe I

Commune de Confignon

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2024
au Conseil municipal de la

**Commune de Confignon
Confignon**

Genève, le 8 avril 2025
66/vac/6

BfB Société fiduciaire
Bourquin frères et Bérani SA
Rue de la Corratierie 25
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 41
Fax +41 (0)22 311 45 88
E mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la commune de Confignon comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Confignon, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité des magistrats communaux

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

BfB

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUEL
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Olivier DESMEULES
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (détail ci-après)

Commune de Confignon

Résumé de l'exercice 2024

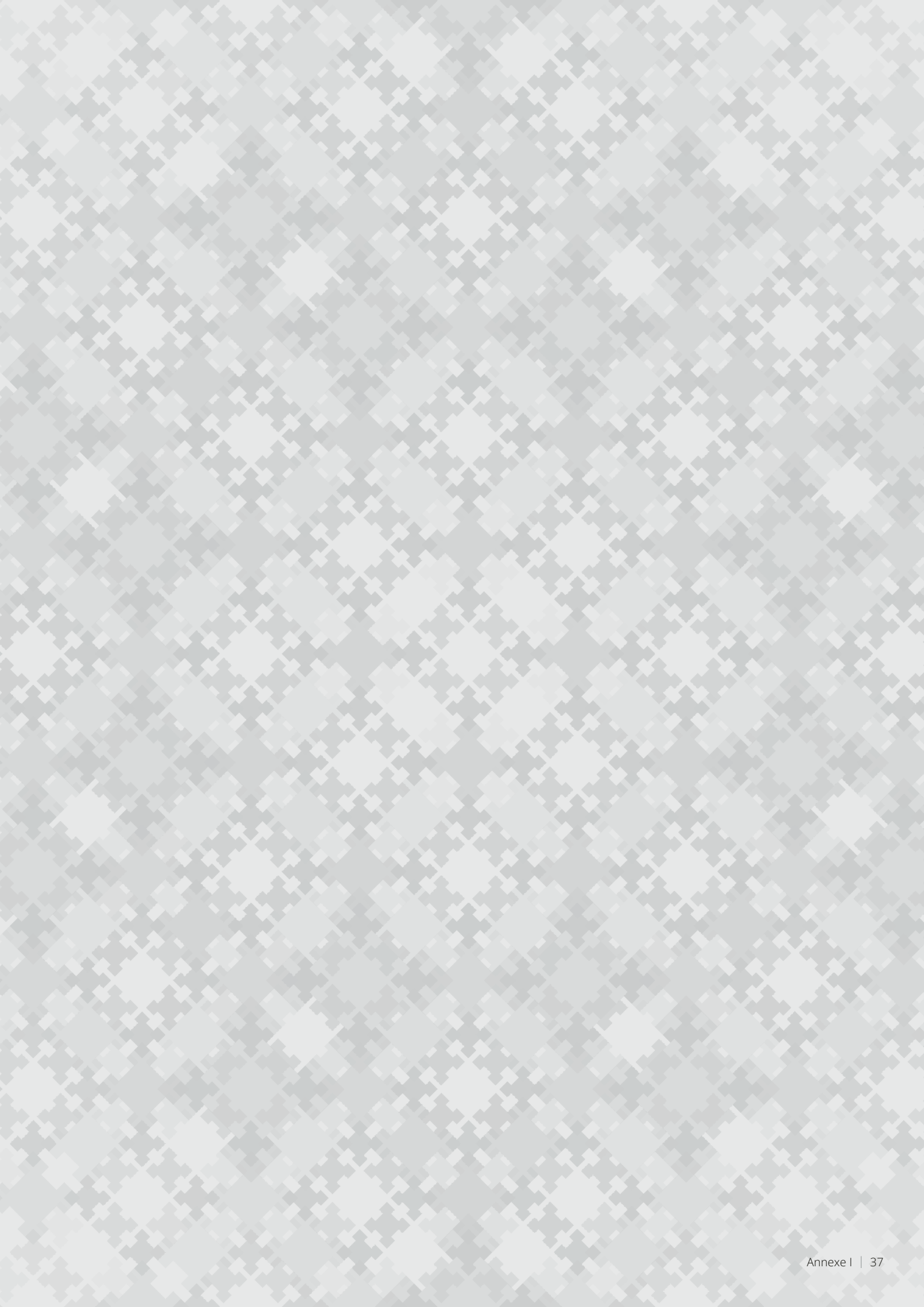
ACTIF	2024	2023
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	8'404'272.83	8'837'820.94
Créances et actifs de régularisation	6'863'810.20	7'129'125.26
Placements financiers	644'056.00	501'726.00
Immobilisations du PF	7'000'411.05	7'000'411.05
Total patrimoine financier	22'912'550.08	23'469'083.25
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	21'080'303.51	22'138'292.10
Prêts et participations permanentes	3'954'497.03	3'927'107.03
Subventions investissements	1'020'006.99	872'863.66
Total patrimoine administratif	26'054'807.53	26'938'262.79
TOTAL DE L'ACTIF	48'967'357.61	50'407'346.04

PASSIF	2024	2023
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	2'288'798.54	1'631'038.65
Provisions à CT et LT	1'639'602.94	1'744'188.42
Engagements financiers à CT et LT	13'500'000.00	15'500'000.00
Engagements envers les financements spéciaux	69'593.75	69'593.75
Total capitaux de tiers	17'497'995.23	18'944'820.82
Capitaux propres		
Fonds enregistrés comme capital propre	110'131.16	101'240.50
Excédent du bilan	31'359'231.22	31'361'284.72
Total capitaux propres	31'469'362.38	31'462'525.22
TOTAL DU PASSIF	48'967'357.61	50'407'346.04

CHARGES	2024	BUDGET	2023
Charges de personnel	4'848'036.99	5'123'457.00	4'330'621.60
Biens, services et autres charges d'exploit.	3'729'136.05	3'883'900.00	3'674'462.41
Amortissements du PA	1'554'479.77	1'958'709.30	1'752'747.17
Charges financières	106'028.09	112'500.00	111'300.00
Charges de transfert	6'095'045.39	5'944'401.45	5'610'453.37
Charges extraordinaires	1'388'401.60	0.00	2'529'176.13
TOTAL DES CHARGES	17'721'127.89	17'022'967.75	18'008'760.68
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	6'837.16	23'596.73	1'699'851.20

REVENUS	2024	BUDGET	2023
Revenus fiscaux	14'595'756.82	14'249'708.62	16'685'785.38
Taxes	590'013.58	491'010.00	765'485.48
Revenus financiers	805'463.05	306'000.00	999'986.01
Revenus de transfert	1'403'003.82	1'260'675.86	1'191'171.46
Revenus divers	333'727.78	739'170.00	66'183.55
TOTAL DES REVENUS	17'727'965.05	17'046'564.48	19'708'611.88

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.



Annexe II

Fondation d'intérêt public communal
pour le logement à Confignon

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
Confignon**

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (ci-après « la fondation »), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2024 arrêtés au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activités 2024.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de la fondation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

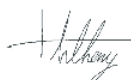
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 7 mai 2025

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Patrick Teles
Réviseur agréé

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – 022 827 48 88 – www.chavaz.ch

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Résumé de l'exercice 2024

ACTIF	2024	2023
Patrimoine financier		
Actifs à court terme	3'079'734.59	2'532'101.53
Immobilisations corporelles PF	56'380'000.00	56'380'000.00
Total patrimoine financier	59'459'734.59	58'912'101.53
TOTAL DE L'ACTIF	59'459'734.59	58'912'101.53
PASSIF	2024	2023
Capitaux de tiers		
Engagements à court terme	644'743.21	626'968.43
Engagements à long terme	31'820'367.30	32'178'307.30
Total capitaux de tiers	32'465'110.51	32'805'275.73
Capitaux propres		
Financements spéciaux	929'650.00	929'650.00
Capital de dotation	2'014'810.00	2'014'810.00
Excédent du bilan	24'050'164.08	23'162'365.80
Total capitaux propres	26'994'624.08	26'106'825.80
TOTAL DU PASSIF	59'459'734.59	58'912'101.53
CHARGES	2024	2023
Charges de personnel	123'708.95	115'179.10
Biens, services et autres charges d'exploit.	919'388.72	989'929.76
Charges financières	586'001.06	576'430.41
TOTAL DES CHARGES	1'629'098.73	1'681'539.27
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	887'798.28	833'615.92
REVENUS	2024	2023
Produits des biens-fonds du PF	2'516'897.01	2'515'155.19
TOTAL DES REVENUS	2'516'897.01	2'515'155.19

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

Annexe III

Fondation d'intérêt public communal
pour les structures d'accueil préscolaire
à Confignon et Aire-la-Ville

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Fondation d'intérêt public communal
pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville
Confignon**

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville (ci-après « la fondation »), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2024 arrêtés au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans la note aux comptes 2024.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de la fondation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 23 avril 2025

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Lia Ferreira
Expert-réviseur agréée

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Rue Jacques Grosselet 8 – 1227 Carouge – 022 827 48 88 – www.chavaz.ch

**Fondation d'intérêt public communal pour les institutions
de la petite enfance à Confignon**
Résumé de l'exercice 2024

ACTIF	2024	2023
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	352'155.48	229'618.51
Actifs à court terme	599'224.81	335'040.44
Total patrimoine financier	951'380.29	564'658.95
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	1.00	1.00
Total patrimoine administratif	1.00	1.00
TOTAL DE L'ACTIF	951'381.29	564'659.95

PASSIF	2024	2023
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	931'381.29	544'569.95
Total capitaux de tiers	931'381.29	544'569.95
Capitaux propres		
Autres capitaux propres	20'000.00	20'000.00
Total capitaux propres	20'000.00	20'000.00
TOTAL DU PASSIF	951'381.29	564'569.95

CHARGES	2024	BUDGET	2023
Charges de personnel	4'218'827.14	4'121'613.55	3'906'541.95
Biens, services et autres charges d'exploit.	774'229.40	802'850.00	695'252.77
TOTAL DES CHARGES	4'993'056.54	4'924'463.55	4'601'794.72
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2024	BUDGET	2023
Taxes	1'734'743.65	1'725'526.00	1'725'030.43
Revenus de transfert	3'258'312.89	3'198'937.55	2'876'764.29
TOTAL DES REVENUS	4'993'056.54	4'924'463.55	4'601'794.72

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

Annexe IV

Organisation Régionale de la
Protection Civile de Lancy-Cressy



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES 2024

Au Conseil intercommunal

Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy

Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Responsabilité du Conseil intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

ECHO SA

Rue des Vieux-Grenadiers 8b Case Postale - CH-1211 Genève 4 Tél. +41 22 322 93 93 E-mail: echo@echo.swiss www.echo.swiss TVA CHE - 107749.631



Membre d'EXPERTSuisse



PrimeGlobal

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales cantonales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 7 mai 2025

ECHO SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Clémentine Largeteau
Expert réviseur agréé
Réviseur Responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Damien Moro
Expert réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

L32/M56/C93-10681 — N° 5884

Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy

Résumé de l'exercice 2024

ACTIF	2024	2023
Patrimoine financier		
C/C Ville d'Onex	129'764.00	160'903.00
C/C Commune de Confignon	31'412.00	39'125.00
Total patrimoine financier	161'176.00	200'028.00
TOTAL DE L'ACTIF	161'176.00	200'028.00

PASSIF	2024	2023
Capitaux de tiers		
C/C Ville de Lancy	161'176.00	200'028.00
Total capitaux de tiers	161'176.00	200'028.00
TOTAL DU PASSIF	161'176.00	200'028.00

CHARGES	2024	BUDGET	2023
Charges de personnel	362'036.85	472'046.00	467'051.70
Biens, services et autres charges d'exploit.	80'239.76	117'265.00	67'621.34
TOTAL DES CHARGES	442'276.61	589'311.00	534'673.04
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2024	BUDGET	2023
Autre revenus	7'803.00	10'500.00	7'187.70
Revenus financiers	10'350.00	5'000.00	12'100.00
Revenus de transfert	424'123.61	573'811.00	515'385.34
TOTAL DES REVENUS	442'276.61	589'311.00	534'673.04

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

Annexe V

Centre régional d'intervention
CRI 201 à Bernex

Rapport de l'organe de révision
au Conseil intercommunal du
Centre régional d'intervention CRI 201
Bernex

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre régional d'intervention CRI 201 comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du centre intercommunal, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil intercommunal relatives aux comptes annuels

Le Conseil intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du centre intercommunal.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons de proposer aux assemblées communales d'approuver les comptes annuels.

Genève, le 3 avril 2025

PKF Fiduciaire SA



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Philippe Schmuz
Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Maël Villat
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex
Résumé de l'exercice 2024

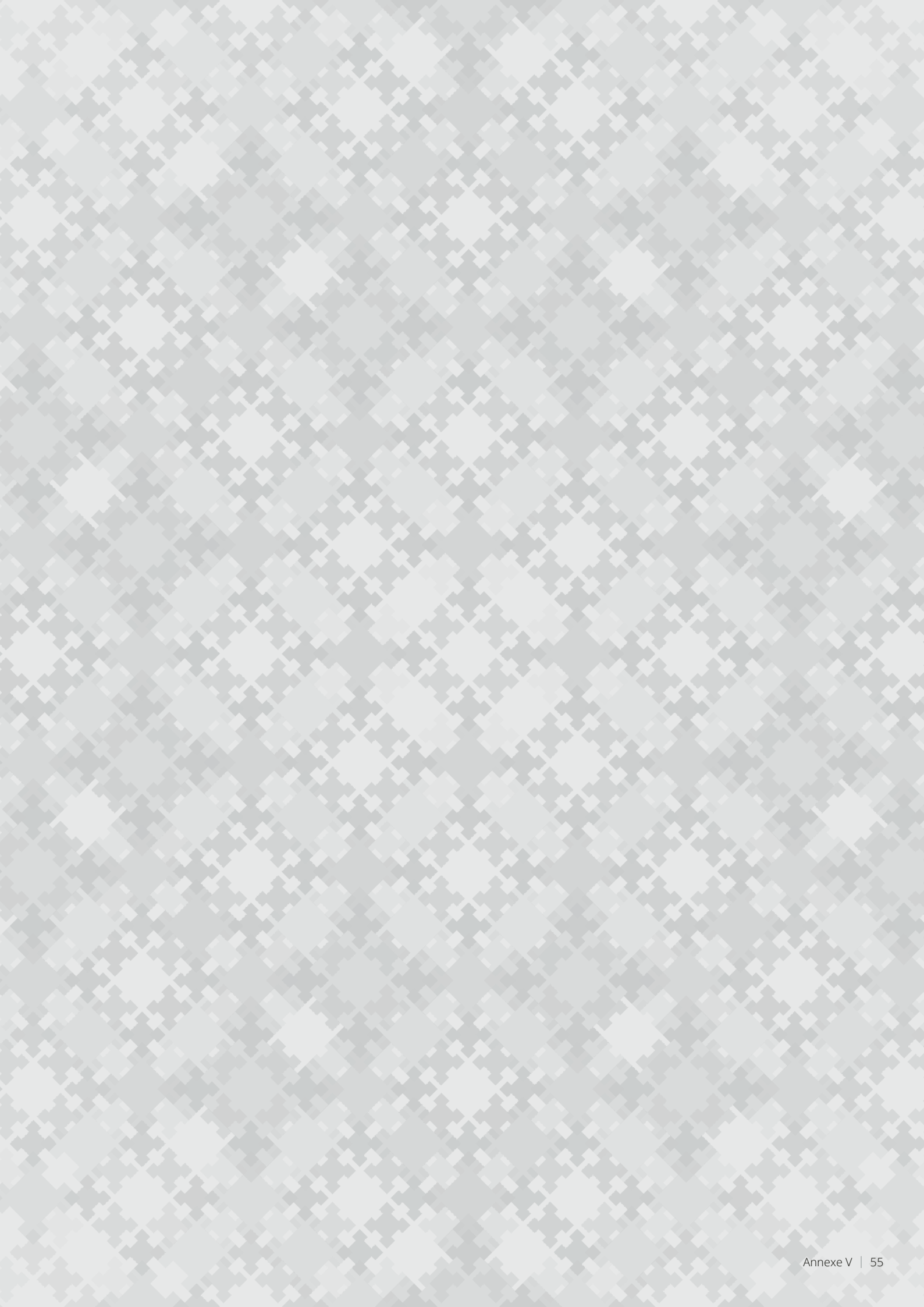
ACTIF	2024	2023
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	308'716.99	516'899.41
Créances et actifs de régularisation	18'063.83	8'479.70
TOTAL DE L'ACTIF	326'780.82	525'379.11

PASSIF	2024	2023
Capitaux de tiers		
Engagements courants	320'921.65	509'872.81
Passifs de régularisation	5'859.17	15'506.30
TOTAL DU PASSIF	326'780.82	525'379.11

CHARGES	2024	BUDGET	2023
Charges de personnel	191'445.35	162'400.00	177'593.60
Biens, services et autres charges d'exploit.	323'285.86	340'000.00	187'693.74
Charges de transfert	49'930.85	52'510.00	51'510.20
TOTAL DES CHARGES	564'662.06	554'910.00	416'797.54
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2024	BUDGET	2023
Taxes	14'287.50	4'000.00	0.00
Revenus divers	0.00	0.00	1'300.05
Revenus de transfert	549'987.76	550'910.00	415'174.54
Revenus financiers	386.80	0.00	322.95
TOTAL DES REVENUS	564'662.06	554'910.00	416'797.54

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.



Annexe VI

Centre intercommunal de voirie
de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

Rapport de l'organe de révision
au Conseil intercommunal du
CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.)
Bernex

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du centre intercommunal, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil intercommunal relatives aux comptes annuels

Le Conseil intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du centre intercommunal.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons de proposer aux assemblées communales d'approuver les comptes annuels.

Genève, le 14 avril 2025

PKF Fiduciaire SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Philippe Schmuz

*Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)*

Mélanie Bétend

16 avr. 2025



Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Mélanie Bétend

Experte-réviseur agréée

Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex
Résumé de l'exercice 2024

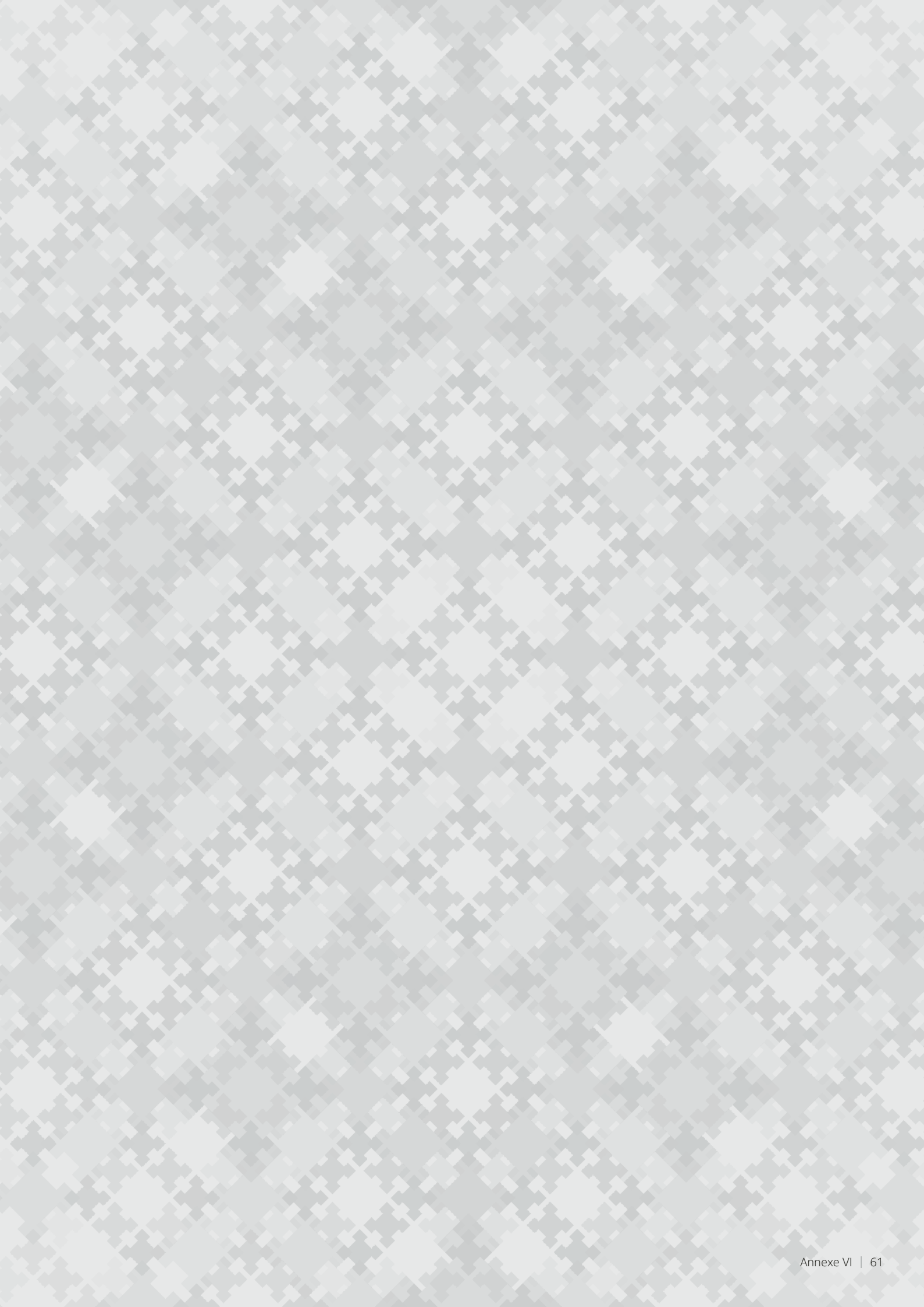
ACTIF	2024	2023
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	58'246.13	163'416.12
Actifs à court terme	21'937.26	32'275.44
Marchandises, fournitures	44'536.24	46'237.00
Total patrimoine financier	124'719.63	241'928.56
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	155'598.68	167'801.83
Total patrimoine administratif	155'598.68	167'801.83
TOTAL DE L'ACTIF	280'318.31	409'730.39

PASSIF	2024	2023
Capitaux de tiers		
Engagements courants	89'938.05	187'935.22
Passifs de régularisation	50'390.86	61'805.77
Engagement financier CT LT	140'000.00	160'000.00
TOTAL DU PASSIF	280'328.91	409'740.99

CHARGES	2024	BUDGET	2023
Charges de personnel	1'400.00	1'000.00	370.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	271'021.67	293'850.00	253'587.21
Amortissements du PA	12'203.15	12'150.00	12'203.15
Charges financières	4'230.40	4'700.00	4'732.60
Charges de transfert	67'279.65	78'900.00	76'848.00
TOTAL DES CHARGES	356'134.87	390'600.00	347'740.96
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2024	BUDGET	2023
Taxes	18'925.73	3'000.00	13'390.97
Revenus financiers	0.00	0.00	30.30
Revenus de transfert	337'209.14	387'600.00	334'319.69
TOTAL DES REVENUS	356'134.87	390'600.00	347'740.96

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.



Annexe VII

Groupement Intercommunal
pour l'accueil familial de jour
Rhône-Sud à Genève

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil du Groupement Intercommunal pour
l'accueil familial de jour Rhône-Sud**
Onex

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement Intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud (ci-après « le Groupement »), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2024 arrêtés au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil Intercommunal. Les autres informations comprennent les informations présentées dans l'annexe aux comptes 2024.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil Intercommunal relatives aux comptes annuels

Le Conseil Intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil Intercommunal est responsable d'évaluer la capacité du Groupement à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupement à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil Intercommunal a l'intention de liquider le Groupement ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil Intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 7 mars 2025

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Patrick Teles
Réviseur agréé

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – 022 827 48 88 – www.chavaz.ch

Groupement Intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève

Résumé de l'exercice 2024

ACTIF	2024	2023	
Patrimoine financier			
Disponibilités et placements financiers à CT	682'413.22	531'751.95	
Créances et actifs de régularisation	859'306.67	703'081.38	
Total patrimoine financier	1'541'719.89	1'234'833.33	
TOTAL DE L'ACTIF	1'541'719.89	1'234'833.33	
PASSIF	2024	2023	
Capitaux de tiers			
Engagements courants et passifs de régularisation	480'518.04	665'249.63	
Engagements envers les financements spéciaux	251.85	615.70	
Total capitaux de tiers	480'769.89	665'865.33	
Capitaux propres			
Capital propre	1'060'950.00	568'968.00	
Total capitaux propres	1'060'950.00	568'968.00	
TOTAL DU PASSIF	1'541'719.89	1'234'833.33	
CHARGES	2024	BUDGET	2023
Charges de personnel	7'508'910.43	7'016'619.75	7'158'964.29
Biens, services et autres charges d'exploit.	825'252.59	837'296.60	720'497.21
TOTAL DES CHARGES	8'334'163.02	7'853'916.35	7'879'461.50
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00
REVENUS	2024	BUDGET	2023
Taxes	2'704'962.30	2'607'800.00	2'400'020.84
Revenus divers	49'918.80	37'422.15	38'027.83
Revenus financiers	0.00	0.00	599.22
Revenus de transfert	5'579'281.92	5'208'694.20	5'440'813.61
TOTAL DES REVENUS	8'334'163.02	7'853'916.35	7'879'461.50

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

Annexe VIII

Fondation des Evaux:
Centre intercommunal de sports,
loisirs et nature des Evaux

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024
au Conseil de la Fondation des Evaux

Genève, le 12 juin 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de fondation,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Evaux au 31 décembre 2024, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 des communes genevoises.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », au fascicule pour la révision des comptes des communes genevoises, ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous appartiennent, en vertu de ces dispositions, sont plus amplement décrites dans notre rapport, au paragraphe « Responsabilités de l'auditeur et de l'auditrice relatives à l'audit des comptes annuels ». Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance conformément aux dispositions légales cantonales et communales, ainsi qu'à celles de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Nous attirons également votre attention sur les points de l'annexe aux comptes annuels suivants :

- paragraphe 4.1.3 « Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles » : le tableau des immobilisations corporelles et incorporelles inclut les informations essentielles, telles que définies par le référentiel comptable MCH2 des communes genevoises en ce qui concerne le compte des investissements. Compte tenu de ce qui précède, les états financiers ne contiennent pas le compte des investissements ;
- paragraphe 4.4.2 « Transactions avec les parties liées » : les mises à disposition de la parcelle n°572 à la Commune d'Onex, et des installations sportives au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, ne sont pas valorisées ;
- paragraphe 4.4.4 « Mise à disposition d'infrastructures sportives gratuites et non-comptabilisées » : les associations, domiciliées dans l'une des communes membres, peuvent utiliser gratuitement à l'année les installations sportives de la Fondation. Ces mises à disposition annuelles gratuites n'ont pas été évaluées ;
- paragraphe 4.4.5 « Utilisateurs bénéficiant de subventions non monétaires sous forme de rabais » : tous les rabais accordés conformément à la grille tarifaire en vigueur, y compris ceux à 100%, sont présentés en déduction des revenus d'exploitation dans le compte de résultat ;

Ces commentaires ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, l'information étant indiquée dans l'annexe aux comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Bureau du Conseil de fondation. Celles-ci sont présentées dans le rapport de gestion succinct 2024 de la Fondation des Evaux que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, à savoir en mars 2025.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur celles-ci.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit, ou si elles semblent comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués à propos des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous arrivons à la conclusion qu'elles présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités des membres du Bureau du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Bureau du Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à l'article 23 des statuts de la Fondation. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur et de l'auditrice relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », ainsi qu'aux NA-CH, permettra de détecter systématiquement une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs et les utilisatrices de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ces derniers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comprennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ; nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Fondation des Evaux ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes ;
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du Conseil de fondation notamment sur l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que sur nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du Conseil de fondation, était en cours de validation par ce dernier sur les principaux flux financiers de la Fondation.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent concernant sa validation, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 156'935 et un total de bilan de CHF 10'445'060 au 31 décembre 2024.

Contrôle financier de la Ville de Genève



12 juin 2025

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Philippe Lopez
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



12 juin 2025

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Maxime Chrétien
Expert-réviseur agréé
Directeur

Comptes annuels couverts par ce rapport :

Bilan au 31.12.2024

Compte de résultat de l'exercice 2024

Tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2024

Annexe aux comptes annuels 2024

Fondation des Evaux
Résumé de l'exercice 2024

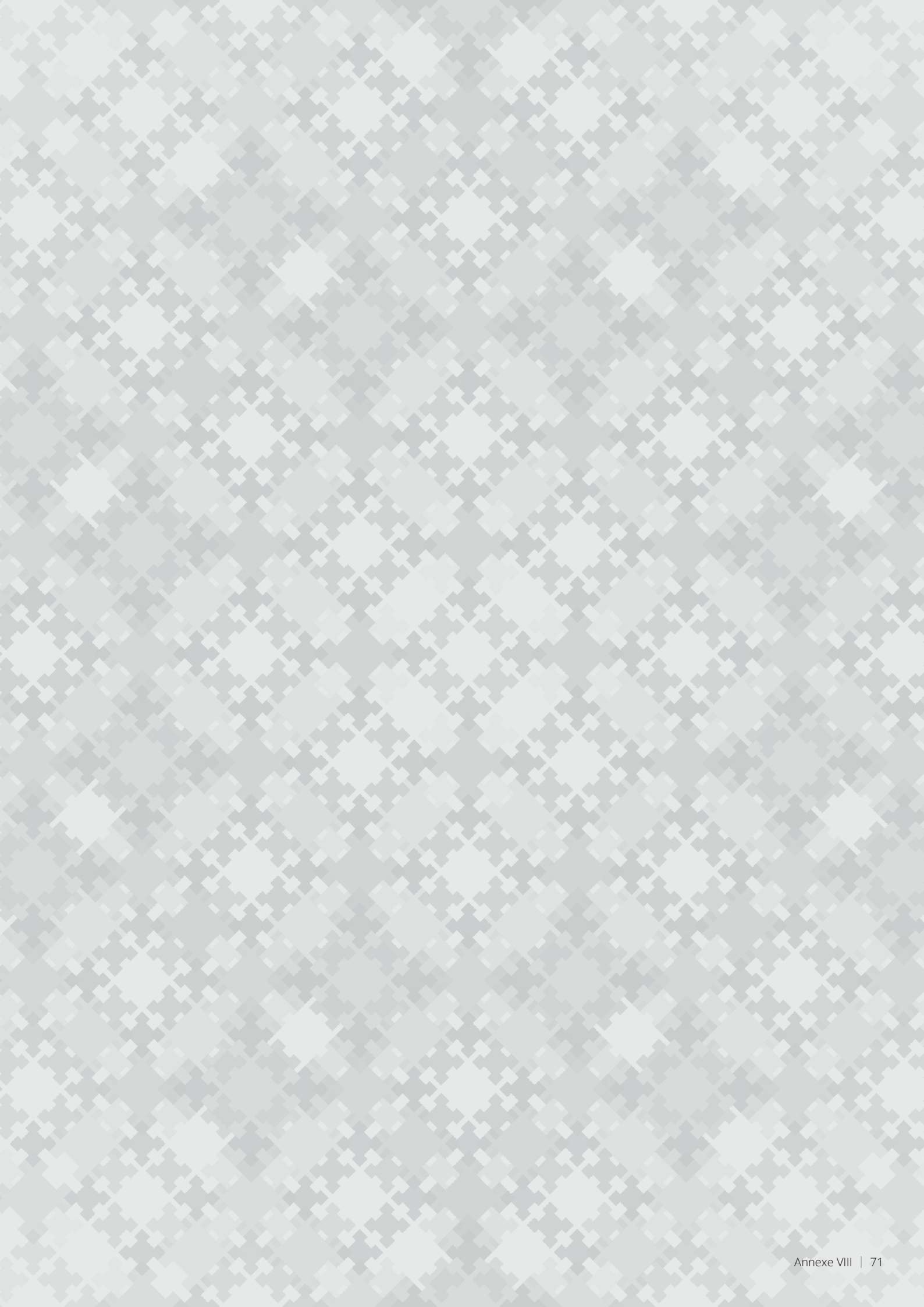
ACTIF	2024	2023
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	953'920.00	892'551.00
Créances et actifs de régularisation	126'208.00	128'423.00
Marchandises et travaux en cours	5'600.00	8'980.00
Total patrimoine financier	1'085'728.00	1'029'954.00
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	9'359'332.00	9'917'988.00
Total patrimoine administratif	9'359'332.00	9'917'988.00
TOTAL DE L'ACTIF	10'445'060.00	10'947'942.00

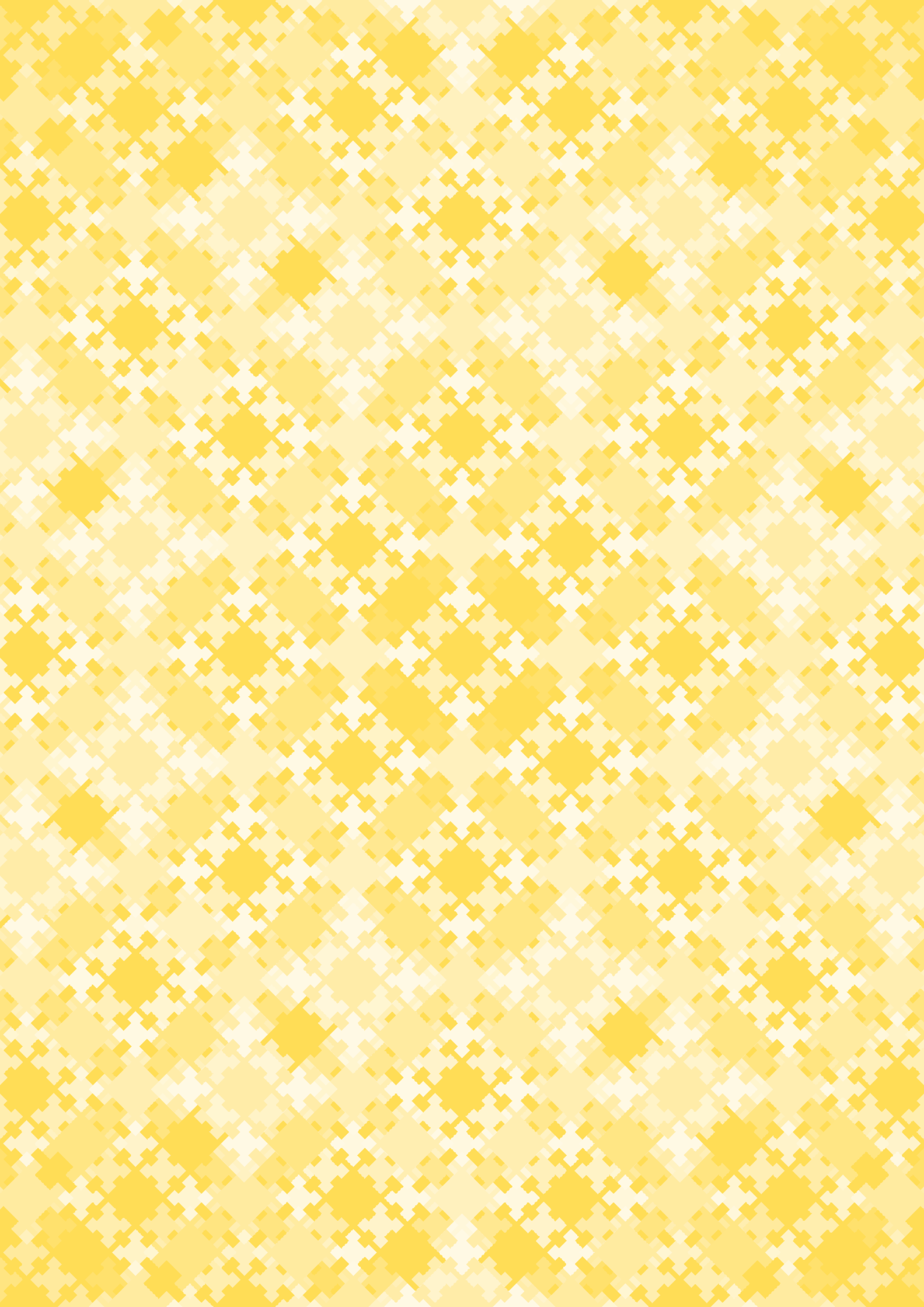
PASSIF	2024	2023
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	193'542.00	159'059.00
Provisions à CT	53'778.00	35'079.00
Engagements financiers à CT et LT	8'407'000.00	9'120'000.00
Total capitaux de tiers	8'654'320.00	9'314'138.00
Capitaux propres		
Préfinancements	0.00	0.00
Réserve	789'000.00	789'000.00
Autres capitaux propres	500'000.00	500'000.00
Excédent du bilan	501'740.00	344'804.00
Total capitaux propres	1'790'740.00	1'633'804.00
TOTAL DU PASSIF	10'445'060.00	10'947'942.00

CHARGES	2024	BUDGET	2023
Charges de personnel	2'204'272.00	2'331'668.00	2'116'559.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	1'120'447.00	1'068'679.00	1'041'310.00
Amortissements du PA	717'870.00	742'044.00	731'086.00
Charges financières	157'890.00	162'987.00	236'211.00
Charges de transfert	68'200.00	68'200.00	62'000.00
TOTAL DES CHARGES	4'268'679.00	4'373'578.00	4'187'166.00
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	156'935.00	-59'485.00	149'560.00

REVENUS	2024	BUDGET	2023
Taxes	175'323.00	134'600.00	156'474.00
Revenus financiers	666'149.00	598'400.00	582'713.00
Revenus divers	1'447.00	1'500.00	1'927.00
Revenus de transfert	3'582'695.00	3'579'593.00	3'595'612.00
TOTAL DES REVENUS	4'425'614.00	4'314'093.00	4'336'726.00

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.





Éditeur:

Commune de Confignon

Ont contribué à cette publication:

Le Conseil administratif, l'administration communale et le service de la communication de la mairie de Confignon.

Crédits photos et illustrations:

Jonathan Ruffin p. 1
Franck Menthaz p. 5
François de Limoges p. 6, 9 (08), 10-11, 24, 28
Mykistudio p. 7
Mairie de Confignon p. 8 (01/03), 20
Robinson Reverdin p. 8 (02)
Structurame p. 8 (04)
Monnier Architecture du Paysage SA p. 9 (05)
Fabien Bergerat p. 9 (06)
Olivier Foëx p. 16
AETC Architectes Urbanistes p. 18
Noémie Creux p. 22
CRI p. 24

Conception & réalisation graphique:

S&B Graphic Design | www.sbgraphic.ch

*Motifs géométriques créés à l'aide du javascript
«fractales» développé par John Wundes.*

Impression:

Imprimerie G. Chapuis S.A.

Imprimé sur papier recyclé à base de 100%
de vieux papier, certifié FSC, Ange Bleu,
Nordic Swan et neutre en carbone.



Commune de Conignon
Promenade des Rêveries 2
1232 Conignon

T 022 850 93 93
F 022 850 93 92
info@conignon.ch
www.conignon.ch

